

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 JUILLET 2021**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Salle des Fêtes, le Lundi 5 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, ADANT, WIECH

Absents excusés : Mmes PETITPREZ, ZEBOUJ - MM. BODEIN, BERTELOOT, LEMILLE

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

1 – Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Mise à disposition de l'atelier fiscal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dispose d'un logiciel de fiscalité « Atelier fiscal » qu'elle utilise depuis 2018. Cette plateforme a pour fonction de croiser les différentes informations concernant les données fiscales du territoire communautaire, permettant ainsi d'accéder à toutes les données régissant chacune des parcelles. Dans le cadre de la mutualisation entre la C.C.F.I. et ses communes membres, il est proposé une mise à disposition gratuite de cet outil. Pour en bénéficier, il convient de signer une convention de mise à disposition de la plateforme « Atelier fiscal ». Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mise en place du schéma de mutualisation

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal de chaque commune dispose alors d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Mutualisation des Accueils de loisirs

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité de mutualisation entre la CCFI et la Commune pour l'organisation des Accueils de loisirs.

Dans ce cas, la CCFI gère : la déclaration à Jeunesse et Sports, le projet éducatif, les inscriptions des familles, la mise en place, le matériel, les sorties qui sont adaptées selon les tranches d'âge, le bilan pour la CAF, le recrutement de l'équipe d'animation et de direction si la commune n'a pas de personnes à proposer.

Les accueils de loisirs ont lieu de 9 h à 17 h la 1^{ère} semaine à chaque petites vacances (ou la 2^{ème} semaine s'il y a un jour férié lors de la 1^{ère} semaine) et 3 ou 4 semaines en juillet avec ou sans cantine et garderies possibles matin et soir de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

Les tarifs pour les familles à la semaine, selon le quotient familial, sont payables à l'inscription, la cantine est à payer à la semaine et la garderie à la séance.

Le coût serait à peu près identique à ce qui existe actuellement sur la commune.

Plusieurs communes du secteur ont déjà mutualisé ce service avec la CCFI.

L'adhésion pourrait débiter au 01.01.2022 après signature d'une convention.

Avant de se prononcer sur l'adhésion ou non de la commune, des informations complémentaires sont souhaitées. Une réunion de présentation par le responsable du service Jeunesse de la CCFI sera demandée.

2 – Syndicat Intercommunal d’Energie des Communes de Flandre : compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE) »

Considérant qu’il convient d’encourager la mobilité propre sur le territoire,
Considérant que la Commune est adhérente au SIECF et a la possibilité de confier la compétence IRVE. Le Conseil Municipal décide d’adhérer au SIECF – Territoire d’énergie Flandre pour la compétence IRVE à compter du 1^{er} janvier 2022.

3 – Projet de béguinage – Flandre Investir

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de l’esquisse des différents plans transmis par Flandre Investir en vue de la construction d’un béguinage de 3 logements situés Hoflandt Drève. Aucune observation particulière n’est formulée à ce sujet.

4 – Point sur le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal – procédure de modification

En vue de la procédure de modification, il sera demandé à la CCFI de tenir compte des remarques suivantes :

- Sur le règlement : actuellement les maisons à toiture 4 pans ne sont pas autorisés dans les OAP → demande d’étendre cette mesure dans tout le village.
- Pose de clôture et/ou portail : la hauteur autorisée est de 1,50 m en façade, il faudrait faire une différence entre une demande pour une maison d’habitation et une construction d’usage en activité pour les hauteurs.
- Extension de maison : autoriser l’alignement en façade ou en retrait de l’habitation → avoir une souplesse pour les maisons en pavillon.
- Orientations d’aménagement et de programmation (OAP) :
 - . OAP 2 : permis d’aménager déposé par Flandre Investir
 - . OAP 1 : 15 constructions PSLA (prêt social location-accession) → Tisserin Habitat
 - . Lissage dans le temps pour les autres OAP, démarrage des phases 1, 2 et 3 – Route d’Hondegheem
 - OAP 3 : modifications demandées → phase 1 : 6 ans après les 2 premiers OAP
→ phase 2 et 3 : 12 ans
 - . OAP 4 → 9 ans
- Annexe/extension : voir la possibilité pour une intégration architecturale quand l’extension est autorisée en enduit (matériaux identiques à l’habitation) en limite de propriété et que les habitations voisines sont en briques → respect de l’environnement, intégration par rapport à la vue générale.

Il est rappelé qu’une déclaration préalable doit être déposée à la Mairie pour toute pose de clôture et/ou portail ainsi que pour l’installation d’une pompe à chaleur.

5 - Point sur le projet de salle des fêtes

- Une rencontre avec l’AGUR est prévue le 22 juillet afin de voir ce qui peut être envisagé pour la construction d’une nouvelle salle des fêtes.
- Une visite de la salle des fêtes de Boeseghem a eu lieu, ce qui a permis de voir ce qui a été fait sur cette commune mais aussi de prendre connaissance des plans de construction et du plan de financement.
- Suite aux renseignements pris auprès du Service Départemental d’Incendie et Secours et en fonction de l’implantation qui sera choisie, il ressort que l’accès « Sécurité » pour la parcelle située derrière l’école est facile et que pour celle à l’arrière de la salle de sports, il n’y a pas de problème si accès par la salle existante.

6 - Motion de soutien contre le démantèlement de l’EPSM de Bailleul

L’assemblée adopte à l’unanimité une motion pour le maintien d’une offre de soins psychiatriques de proximité et de qualité en Flandre Intérieure et pour l’abandon du projet de délocalisation des unités d’hospitalisation G 05 et G 06 de l’EPSM des Flandres.

7 – Demandes de subventions

Il n’est pas donné de suite favorable aux demandes formulées par l’Association des Apiculteurs de Flandre et par l’Association ARCADE paysans et ruraux solidaires.

8 - Révision des tarifs communaux

- Tickets de Cantine

Il est proposé à l'assemblée de relever le prix du repas à la cantine actuellement à 2,95 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 3,00 € pour l'année scolaire 2021/2022.

- Accueil périscolaire

Le tarif de vacation pour l'accueil périscolaire sera également revalorisé. Pour l'année scolaire 2021/2022, les tarifs seront les suivants :

- 1^{er} tarif : quotient familial de 0 à 299 € : 1,90 € la vacation
- 2^{ème} tarif : quotient familial de 300 à 499 € : 1,95 € la vacation
- 3^{ème} tarif : quotient familial de 500 à 699 € : 2,00 € la vacation
- 4^{ème} tarif : quotient familial de 700 à 899 € : 2,05 € la vacation
- 5^{ème} tarif : quotient familial de 900 € et plus : 2,10 € la vacation

- Accueils thématiques

Par délibération du 2 juillet 2019, le Conseil Municipal avait défini les tarifs applicables pour les accueils thématiques pour les enfants de 3 à 11 ans. Il est proposé de modifier les prix fixés en 2019. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'appliquer pour les prochains accueils thématiques, les tarifs ci-dessous :

- Quotient familial de 0 à 499 € : 3,50 € la séance
- Quotient familial de 500 à 899 € : 3,60 € la séance
- Quotient familial de 900 € et plus : 3,70 € la séance.

9 – Points sur les différentes commissions

Sont évoqués :

- Commission « Fêtes et Communication » :
 - . le banquet des aînés qui pourrait être reporté le 1^{er} ou le 2^{ème} dimanche d'octobre en fonction du contexte sanitaire
 - . le temps festif du 14 juillet : à partir de 18 h, animations, petite restauration puis feu d'artifice
 - . une vidéo du village faite en été
 - . les journées du patrimoine – le dimanche 19 septembre : l'Association « Les Amis du Patrimoine » propose une exposition sur l'arrivée des jeunes femmes polonaises qui se sont installées en France, des animations sur le thème de la Pologne et des ateliers musicaux.
- Commission « Travaux »
 - . pose de mobilier dans le cadre du réseau points-nœuds et station de gonflage devant l'église en cours
 - . dans le cadre de la réfection de La Place : pose de panneaux signalétiques
 - . les travaux (nartex et cintre) à l'église sont réalisés
 - . l'installation de la plate-forme de stockage et la pose de la porte sont terminées
 - . un nouveau miroir de sécurité routière a été posé aux 4 chemins
 - . la pose des panneaux routiers et la pré-signalisation sont en cours
 - . Cimetière « Allée des jardins » : installation de jardinières et plantation de charmilles
 - . la mise aux normes des sanitaires à l'école : ne sera effectuée qu'en février 2022
 - . la porte de la salle de motricité va être remplacée durant les vacances
 - . l'éclairage par LED à la Mairie et à l'école
 - . le calvaire à l'arrière de l'église : les travaux seront réalisés après le 14 juillet
 - . la pose d'une ganivelle autour de la mare à l'arrière de la salle de sports
 - . 2 tables pour pique-niquer sont à poser : il reste à définir les emplacements.
- Commission « Voirie »
 - . Les travaux de réfection de La Place, d'accès à la salle de sports sont terminés. Un emplacement « parking réservé handicapé » est à prévoir
 - . Mettre des nouveaux cailloux devant l'église le long des arbres
 - . Croisement élargi à l'intersection du Meulen Straete et de la Route de Borre
 - . Route de Borre : des travaux de réfection de la couche de roulement sont programmés par la CCFI
 - . le programme de curage des fossés
 - . un 2^{ème} fauchage des accotements sera fait entre le 10 et le 15 juillet

- . Chemin de Maeyes : du raboutage a été mis pour égaliser le chemin
- Commission « Jeunesse »
 - . l'accueil de loisirs de cet été : l'équipe d'animation sera composée d'une directrice, d'un directeur-adjoint, de 3 animateurs titulaires du BAFA et de 3 animateurs stagiaires.
Pour l'accueil durant le temps du matin et du midi, un tableau de répartition des heures entre les animateurs a été établi.
 - Les camps des moyens (du 10 au 12 août) et des grands (du 3 au 6 août) se feront au gîte du mât à Hermeringhem
 - Le camp des petits (les 11 et 12 août) se fera sur le village
 - Diverses animations sont prévues dont celles organisées en partenariat avec le Département
 - La sortie de fin de centre aura lieu le 20 août à Lille (Jump XL, accrobranches et parc zoologique)
 - . le prochain accueil thématique sera un atelier « Danses africaines »

10 – Questions ou informations diverses

- Pour information : la subvention DETR demandée pour les travaux à l'église a été accordée au taux de 30 %
- Le Conseil est informé du départ à la retraite au 1^{er} juillet de Mme Patricia Decis
- Des remerciements ont été adressés pour la table de ping-pong
- Le château d'eau a été repeint dans les mêmes couleurs que l'existant

L'établissement public de santé mentale (EPSM) des Flandres, basé à Bailleul est dans la tourmente : les internes en psychiatrie et les psychiatres ne sont plus assez nombreux. Face à ce problème de démographie médicale, l'établissement envisage une réorganisation qui prévoit le transfert de 76 lits à Armentières.

Ce projet de re centralisation inquiète l'intersyndicale de l'EPSM qui craint que les conditions d'hospitalisation des concitoyens se dégradent tant pour les patients, que pour le personnel qui sera contraint d'aller travailler à Armentières.

Ces conditions ne sont pas acceptables, Monsieur le Maire propose de soutenir l'EPSM de Bailleul en évitant ce démantèlement et demande le maintien en l'état de la structure ainsi que du personnel. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2

III – MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SOINS PSYCHIATRIQUES A BAILLEUL

- Motion pour le maintien d'une offre de soins psychiatriques de proximité et de qualité en Flandre Intérieure et pour l'abandon du projet de délocalisation des unités d'hospitalisation G05 et G06 de l'EPSM des Flandres Un projet de restructuration de l'EPSM des Flandres prévoit la relocalisation des deux dernières unités d'hospitalisation G05 et G06 de Bailleul à Armentières (76 lits) dont les conséquences seraient la fin de l'hospitalisation psychiatrique à Bailleul (ce qui concerne environ 1 200 agents). Le conseil municipal émet un avis favorable à la motion pour le maintien d'un service public psychiatrique à Bailleul